



## fourchette de salaire ddée pour location privée

Par **titoupepeye**, le **06/01/2011** à **15:02**

Bonjour,

Je suis une agence me demande que notre revenu mensuelle net soit compris entre 2900 et 4500 euros pour louer ses appartements sur la région nantaise.

Ils sont à environ 700 euros/mois.

Nous gagnions 2750 euros nets environ/ mois. Ce loyer correspond à 25% de nos revenus.

Est ce légal?

Sinon, quel discours doit on adopté pour louer coût que coût?

Quel moyen juridique pourrions nous mettre en place si nous obtenions un refus de location pour salaire trop bas?

Merci de nous répondre dès que possible.

Bien à vous,

Titoupepeye

Par **Domil**, le **06/01/2011** à **18:03**

Le bailleur fait ce qu'il veut. La seule chose interdite est de refuser pour un motif discriminatoire puni par la loi (race, ethnie, religion, orientation sexuelle etc.)

Depuis 2009, le législateur a interdit aux bailleurs de demander une caution s'ils ont une assurance contre les loyers impayés, donc les conditions de revenus exigés sont plus drastiques.

Les particuliers sont moins exigeants, voyez les annonces de particulier à particulier